

NOTE D'INFORMATION

Veille environnement – Réglementation Sites Février 2023

Auteur : Arthur Vandenberghe
avandenberghe@fimeca.org - + 33 (0)1 47 17 64 01

Date de publication : **09/03/2023**

ICPE

Orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection des ICPE

Dans une circulaire du 27 janvier 2023 rendue publique en février, le ministère fixe les orientations stratégiques pluriannuelle de l'inspection des installations classées (OSPIIC) pour les années 2023 à 2027. Parmi les priorités retenues :

- Thématiques particulières :
 - Une meilleure prise en compte de l'impact du changement climatique sur les installations classées : événements NaTech (phénomènes naturels pouvant engendrer un accident technologique, par exemple en raison d'une crue violente ou d'un incendie de végétation qui entre sur le site), consommations et rejets d'eau, etc. ;
 - Une vigilance particulière sur le vieillissement du parc industriel ;
 - Une prise en compte des enjeux de vulnérabilité des systèmes d'information ;
- Thématiques techniques :
 - Un encadrement approprié des nouvelles technologies ;
 - L'accompagnement de vastes transformations autour de la sobriété et la préservation des ressources, de la transition énergétique et de la décarbonation ;
- Thématiques sectorielles :
 - Une action renforcée sur l'accidentologie des déchets ;
 - Une approche plus structurée sur la qualité des sols ;
- S'agissant de la posture retenue :
 - Une action volontariste en matière de transparence et d'accès aux informations ;
 - Des leviers d'actions renforcés et plus structurés pour la lutte contre les activités illégales.

Déchets

Lancement d'un appel à projet sur la production et l'incorporation de matières recyclées

L'Agence de la transition écologique (Ademe) lance un nouvel appel à projets « Objectif recyclage matières ([Ormat](#)) », financé par le Fond économie circulaire. Ce dispositif vise à soutenir les projets d'études et d'investissements qui favorisent, par le levier du recyclage, la réduction de l'utilisation de matières premières primaires, la résilience et la décarbonation de l'industrie en France.

Le dispositif Ormat est ouvert jusqu'à l'automne 2023 avec trois échéances de dépôt des dossiers : le 15 mars, le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre. Il financera soit une aide aux diagnostics, concernant les études de faisabilité et les essais à

réaliser (pour les projets en phase préliminaire), soit les investissements de projets de taille moyenne (le plafond des dépenses est compris entre 2 et 5 millions d'euros, selon les matériaux).

Cet appel à projets cible toutes les étapes du recyclage des déchets pour six familles de matériaux : les plastiques, les textiles, les métaux et batteries, le bois, le papier-carton, ainsi que le verre et les matériaux minéraux. Trois grands domaines sont concernés :

- Le recyclage (ou la régénération) : surtri et préparation de déchets, ainsi que production de matières premières de recyclage (MPR) à partir de déchets.
- L'incorporation des MPR dans de nouveaux produits, afin d'accompagner l'adaptation des systèmes productifs.
- Le troisième domaine est spécifique au reconditionnement et à la remanufacture des batteries.

Les industries mécaniques, premier employeur industriel de France, conçoivent des pièces, composants et sous-ensembles et équipements pour tous les secteurs de l'économie :

- Pièces mécaniques issues d'opération de fonderie, forge, usinage, formage, décolletage, traitement de surface, etc.
- Composants et sous-ensembles intégrés dans les produits des clients
- Équipements de production (machines, robots, etc.) et équipements mécaniques (pour la santé, l'agriculture, les TP, le bâtiment, la restauration, la lutte contre l'incendie, l'approvisionnement en eau, la production d'énergie, la mesure, ...)
- Produits de grande consommation (arts de la table, outillage, ...)